HABILITATION ÉLECTRIQUE

Habilitation électrique BS - Non électricien

Permettre aux techniciens non électriciens de se former à la prévention des risques électriques selon la NF C-18510

DURÉE	TARIF	GROUPE	FORMAT
2 jours 16 heures	**2 400 € HT** par groupe (intra)	**10 participants max.**	**En présentiel**

Objectifs

- Connaître les conditions d'approche dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites
- Savoir reconnaitre les fonctions des matériels électriques des domaines BT et TBT
- Savoir utiliser un outillage adapté
- Savoir mettre en sécurité un circuit
- Savoir effectuer un remplacement de fusible, lampe ou accessoire en sécurité
- Savoir effectuer un raccordement hors tension en ayant analysé les risques

Prochaine session

Dates : nous contacter

Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible →

Modalités

PRÉREQUIS
Aucun

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Active et différenciée

ÉVALUATION DES ACQUIS
Évaluation continue et sommative

VALIDATION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation

Plus d'infos sur cette formation →

Programme détaillé

1 Module tronc commun (TC1)

- Les différentes grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc…
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les différents DOMAINES DE TENSION.
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites.
- L'HABILITATION : Principe, symboles
- Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc…).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique

2 Module Intervention de remplacement et raccordement en BT (BS)

- Les limites de l'habilitation BS,
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
- Les moyens de protection individuelle,
- Les séquences de mise en sécurité d'un circuit,
- Les mesures de prévention lors d'une intervention,
- Les documents utilisables,
- Les procédures de remplacement et de raccordement.

3 Contrôle théorique et pratique des connaissances

4 Validation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard des contrôles de connaissances théoriques et pratiques.